

1- LES CHAMPS DE COMPETENCES :

L'encadrant du niveau 1 voile-légère, doit être capable

1.1 : au niveau technique :

- d'effectuer correctement les manœuvres-types du brevet A,

1.2 : au niveau pédagogique :

- de prendre en charge les stagiaires, en 1^{er} et 2^{ème} degrés, sous la responsabilité, au minimum, d'un cadre niveau 2 voile légère,
- d'assumer le choix, la manutention, le contrôle, les réglages et l'adaptation du matériel en fonction du groupe, de son niveau et des conditions météorologiques,
- de respecter les normes de sécurité et les règlements en application sur le plan d'eau.

2- LES CONDITIONS D'ORGANISATION MINIMALE.

2.1 : le type de plan d'eau sur lequel a lieu le stage de formation :

- n'importe quel type de plan d'eau protégé.

2.2 : le site doit comprendre les points suivants :

- un externat ou un internat,
- une salle de cours aménagée,
- des moyens audio-visuels,
- des sanitaires et douches en suffisance,
- l'accueil simultané à la formation de stagiaires en initiation pour les applications pédagogiques.

2.3. : le matériel nautique :

- un bateau de sécurité à moteur, adapté aux circonstances de navigation
- des Optimists
- un ou des bateaux collectifs,
- des bateaux « Solo »,
- des bateaux « Double ».

2.4 : le nombre de sécurité :

- un bateau de sécurité par cours.

2.5 : norme d'ouverture du cours :

- 5 candidats au minimum pour lancer le cours et maximum 10 stagiaires par formation.

2.6 : nombre et qualification des chargés de cours :

- un intervenant par cours théorique.
- ses qualifications sont énoncées au point n° 6.

2.7 : nombre et qualification de l'assistant sécurité :

- 1 assistant sécurité en plus du chargé de cours pour les 26 heures de cours se donnant sur l'eau.
Elles sont marquées d'un * au point 3,
- ses qualifications sont énoncées au point n° 6.

3- LE PROGRAMME ET LE CONTENU.**3.1 : le programme :**

la grille,
l'intitulé des cours ,
les heures imparties,
la notation des branches.

3.1.1 : Technique du dériveur :	06hrs*	60pts
3.1.2 : Enseignement de la voile:		
3.1.2.1 : pédagogie générale et méthodologie :	15hrs	150pts
3.1.2.2 : didactique :	15hrs*	150pts
3.1.3 : Théorie du dériveur :	02hrs	20pts
3.1.4 : Météo :	01hrs	10pts
3.1.5 : Sécurité et maintenance :	05hrs*	50pts
3.1.6 : Aptitudes et comportement :		60pts
TOTAL DES COURS	44hrs	440pts
3.1.7 : Evaluation :	2 x 3hrs	
TOTAL DE LA FORMATION	50hrs	500pts

3.2 : le contenu :**3.2.1 TECHNIQUE DERIVEUR : 6hrs - 60pts****3.2.1.1 : les objectifs :**

- vérification des acquis techniques du brevet A,
- fixer des repères, des positions, et des manœuvres types,
- adapter les points précédents aux divers types de dériveurs utilisés dans les écoles aux 1ers et 2èmes degrés. (Référence : Le Mémento de la voile et de la PAV mis à jour en mars 2006.

3.2.1.2 : les moyens :

- affiner les techniques utilisées lors de 3 périodes de navigation par auto encadrement : la manutention, le gréement, la mise à l'eau, l'amarrage à quai ou au ponton, l'établissement des voiles, des notions de réglages sous vent faible ou médium et les plis, le départ, la navigation au près, au travers et au vent arrière, le virement vent devant et vent arrière, le retour au ponton, le désarmement, les rangements, les manutentions de sortie et de fin de journée,
- faire découvrir les places à bord,
- analyser les manœuvres types : les 3 allures principales : le près et le virement VDV, le travers et la vitesse, le vent arrière et ses risques et le VVA,
- déterminer les effets entraînés par une modification d'assiette latérale : gîte, contre-gîte et longitudinale : enfourner, traîner de l'eau,
- analyser le départ et la rentrée au ponton, d'une plage... en fonction des conditions de vent et de courant, les échouages
- faire découvrir et utiliser des manœuvres diverses : marche arrière, mise à la cape, remorquage, redressement, prise de ris en cours de navigation, renvoi de la toile, etc...
- savoir adapter le matériel aux conditions humaines, météorologiques.

Rem. : Ces moyens serviront à peaufiner la technique personnelle des candidats, voir à combler des lacunes ; ils seront utilisés aussi comme référence pour l'initiation à la voile.

3.2.2- L'ENSEIGNEMENT DE LA VOILE : 30hrs - 300 pts

pédagogie générale et méthodologie :	15hrs	150pts
didactique :	15hrs	150pts

3.2.2.1 : les objectifs généraux :

- découvrir les stagiaires, leurs attentes et le type de public
- présenter le rôle des encadrants,
- rappeler les objectifs des 4 degrés de l'enseignement de la voile,
- comprendre le fonctionnement de l'activité voile,
- savoir organiser l'activité pour des groupes de niveau du brevet A.

3.2.2.2 : les objectifs pédagogiques :

- donner les notions de pédagogies générales nécessaires à ce stade,
- analyser le fonctionnement de l'individu, de l'activité, de l'encadrant,
- connaître les mécanismes de l'apprentissage,
- maîtriser le groupe.

3.2.2.3 : les objectifs méthodologiques appliqués à la voile :

- appliquer les notions de pédagogie à la technique de voile aux 1er et 2ème degrés,
- connaître les styles, les types des techniques d'enseignement.
- faire découvrir les problèmes du débutant,

3.2.2.4 : les objectifs didactiques :

- créer des situations à partir des objectifs décrits dans le Mémento de la voile (cfr plus haut)
- appliquer ces situations sur l'eau,
- savoir organiser l'activité voile dans une école,
- concevoir des séances pour les niveaux d'initiation.

3.2.3- THEORIE DU DERIVEUR : 2hrs - 20pts

Objectif : confirmer les acquis de la matière du brevet A.

3.2.4- METEOROLOGIE : 1hrs - 10pts**3.2.4.1 : météorologie : être capable de :**

- connaître les sources d'informations météorologiques, Internet, téléphone, radio, ...
- prendre les informations météorologiques et de savoir les interpréter, force et direction du vent, pression atmosphérique.
- de rechercher et connaître l'évolution météo au cours de la séance et les prévisions à 5 jours.

Remarque : l'objectif est d'amener le candidat à aller chercher ces informations et de les prendre en compte pour l'évolution de sa ou ses séance(s) d'un point de vue sécuritaire et pédagogique.

3.2.5- MAINTENANCE ET SECURITE : 5hrs - 50pts

3.2.5.1 : maintenance : être capable de :

- ranger, manipuler, armer dans les règles, utiliser les nœuds de base, l'épissure et la surliure,
- surveiller l'état de sa flottille et intervenir pour maintenir son niveau d'utilisation en sachant
- contrôler le bateau de sécurité : le plein, les bosses, l'ancre et l'orin, les pagaies, une écope...
- piloter la sécurité et savoir effectuer quelques manœuvres types couvrant la majorité des interventions.

3.2.5.2 : sécurité passive : savoir prendre en considération :

- les stagiaires : personnalité, âge, comportement, isolé, en groupe déjà formé..., l'habillement, le gilet, les chaussures...
- les bateaux des stagiaires et le bateau de sécurité
- les consignes du centre,
- le plan d'eau et les règles d'utilisation, zones dangereuses etc...,
- la météo.

3.2.5.3 : sécurité active : être apte à :

- armer une sécurité et l'adapter aux conditions du moment : plan d'eau, météo, stagiaires, niveau...
- effectuer les manœuvres de remorquage : en pointe, à couple, la patte d'oie,
- utiliser l'ancre,
- effectuer les techniques pour aider à redresser, moteur stoppé,
- remonter à bord de la sécurité, moteur à l'arrêt, des stagiaires à l'eau ou dans le dériveur,
- utiliser la pagaie et la godille.

4. ACCES A LA FORMATION NIVEAU I.**4.1 : condition d'âge :**

- avoir atteint l'âge de 17 ans au début de la formation, le 1er jour du cours. (NB. : Le brevet ne sera délivré qu'à 18 ans)

4.2 : condition d'accès :

4.2.1 : titulaire du brevet capacitaire « A » (tel que décrit dans le Mémento pour l'enseignement de la voile ms à jour en mars 2006).

4.2.2 : titulaire du brevet de natation n°8 :

4.3 : conditions administratives

4.3.1 : être affilié à une fédération de yachting.

4.3.2 : demander,

au siège de la FEDERATION FRANCOPHONE DE YACHTING BELGE : FFYB,
Château d'Amée,
Avenue du Parc, 90,
5100 JAMBES

le formulaire ad hoc et le renvoyer, dûment complété.

4.3.3 : fournir :

- la preuve du payement du droit d'inscription,
- la preuve d'une couverture d'assurance RC et individuelle contre les risques sportifs,
- un certificat médical attestant la condition pour la pratique sportive.

4.4: Conditions complémentaires :

4.4.1 : Titulaire du brevet BEPS (Brevet européen de premiers soins).

4.4.2 : Le brevet de conduite restreint en eaux intérieures.

5- LES MODALITES DE L'EVALUATION:**5.1 : les notes sur la formation :**

5.1.1 : évaluation continue au cours de la formation pour les matières suivantes :

- la technique dériveur,
- enseignement de la voile : la pédagogie, la méthodologie et la didactique en partie,
- la sécurité et maintenance: la partie pratique,
- aptitudes et comportement,

5.1.2 : évaluation par tests oraux et/ou écrits pour les matières suivantes :

- la théorie du dériveur,
- enseignement de la voile : la pédagogie, la méthodologie et la didactique en partie,
- la théorie sur la sécurité et la maintenance

5.1.3 : obtenir 50% des points dans chaque branche,

5.1.4 : obtenir 60% minimum au total,

5.1.5 : une seconde session peut être organisée dans l'année, uniquement sur les matières en échec du point 5.1.2, après délibération du jury,

5.1.6 : en cas d'échec à la seconde session, il convient de refaire une formation complète,

5.1.7 : le jury est désigné par la CP Voile.

5.2 : les notes sur le stage :

- le candidat doit faire parvenir à la commission pédagogique voile la fiche de proposition du ou des stages pédagogiques,
- non rémunérés,
- d'une durée de 10 jours d'activité voile au total, couvrant des stages ou cycles complets d'apprentissage,
- les objectifs du ou des stages correspondent aux objectifs de la formation : 1er et 2ème degrés, s'organisant quelle que soit la formule choisie en internat ou externat, par semaine, week-end ou cycle,
- il(s) se déroule(nt) dans un centre nautique de la Communauté Française ou dans une école de voile de la FFYB reconnue par la C.P. voile.

Le candidat doit être encadré par un maître de stage (Voir la qualification au point 6). Ce dernier est présent en permanence sur la totalité du ou des cycles ou stages présentés par le candidat, afin de contrôler et conseiller le travail sur un même groupe. La CP Voile peut désigner un de ses membres pour superviser le bon déroulement du stage.

Le candidat sera noté sur les points suivants :

- la tenue du carnet de stage : préparation des séances,
- l'organisation sur l'eau, la sécurité,
- l'application sur l'eau des leçons prévues et la manière d'atteindre les objectifs de la séance,
- la maintenance du matériel
- la vie de groupe, avec les stagiaires et le personnel de l'école.

Chaque élément sur 20 points : total 100 points, 50 % par élément, 60 % au total.

Le Maître de stage consigne les résultats sur la fiche qui est renvoyée à la Ligue qui transmettra à la CP Voile.

En cas d'échec, un second stage peut être demandé.

En cas d'un nouvel échec, toute la formation doit être recommencée.

6- LES QUALIFICATIONS ET L'EXPERIENCE UTILE DES INTERVENANTS**6.1 : les cours techniques.**

Le chargé de cours :

- doit être titulaire du brevet de moniteur niveau 3 voile-légère ou assimilé
- doit être agréé par la CP Voile,
- peut être désigné par la CP Voile, à titre d'expert pour enseigner une matière très précise, dans sa spécialité, même s'il ne possède pas le brevet requis.

6.2 : la sécurité. (Voir les cours * au point 3)

L'assistant pour la sécurité désigné, en complément du chargé de cours,

- doit être titulaire du brevet niveau 2, voile-légère, ou assimilé,
- doit être agréé par la CP Voile.

6.3 : le stage pédagogique en situation.

Le maître de stage :

- doit être titulaire au minimum du brevet niveau 2 voile-légère, ou assimilé,
- ou peut être assisté par un breveté niveau 1 agréé préalablement par la commission pédagogique.

**7- LES CONDITIONS DE DISPENSES D'ELEMENTS DE
FORMATION:****7.1 : les dispenses partielles :**

7.1.1 : - le diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire inférieur (AESI),
- le diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (AESS),
possédant le brevet A, doit effectuer uniquement le stage pédagogique.

7.1.2 : le détenteur d'un brevet de niveau 1, 2 ou 3 en planche à voile (PAV), détenteur du brevet A de voile est exempté de la formation et du stage pédagogique niveau 1.

7.2 : les assimilations éventuelles :

Elles sont soumises au service **VIE FÉDÉRALE** sur proposition de la **COMMISSION PEDAGOGIQUE VOILE**.

**8. LES MODALITES D'HOMOLOGATION DES BREVETS
DECERNES PAR LES FEDERATIONS SPORTIVES DESIGNEES.**

Dès la fin des prestations prévues, le candidat adresse au Conseiller Technique tous les documents probants :

- la fiche individuelle des résultats, dûment contresignée par les divers intervenants,
- le dossier complet du stage pédagogique signé par le maître de stage.

Après contrôle de la CP Voile, le CT Voile procède aux formalités administratives d'enregistrement et/ou homologation du brevet qui sera adressé au candidat.

=====